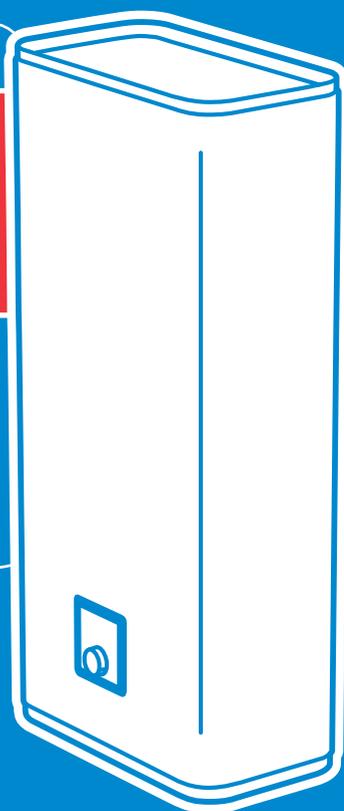




Notice d'utilisation
**CHAUFFE-EAU
ÉLECTRIQUE PLAT**



CE IP24



Mode manuel de réglage de la consigne en façade

Mode absence

Voyant de chauffe

Avertissements Généraux

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de cet appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil. Cet appareil peut être utilisé par des enfants d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénués d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(es) ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

INSTALLATION

ATTENTION : Produit lourd à manipuler avec précaution.

- Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel (4°C à 5°C minimum).
- Placer l'appareil dans un lieu accessible.
- La destruction de l'appareil par surpression due au blocage de l'organe de sécurité est hors garantie.
- Prévoir une aération du local d'installation. La température de ce local ne devra pas dépasser 35°C.
- Lors de l'installation dans une salle de bain (voir figures page 10), le chauffe eau ne doit pas être installé dans le volume V1 ou V2. Si les dimensions ne le permettent pas, il peut cependant être installé dans le volume V2. Il sera positionné le plus haut possible dans le volume V1 en montage horizontal
- Dans tous les cas de montage s'assurer que la cloison est capable de supporter le poids de l'appareil rempli d'eau.
- Les étriers de montage ne permettent de fixer l'appareil que dans les configurations précisées dans ce manuel. Ils ne permettent pas de fixer l'appareil au plafond
- Laisser au-dessous des extrémités des tubes de l'appareil un espace libre d'au moins égal à 400 mm pour pouvoir intervenir sur les équipements et accessoires.
- Se conformer aux figures d'installation pour le montage
- Il est impératif d'installer un bac de rétention sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est positionné dans un faux plafond, des combles ou au-dessus de locaux habités. Une évacuation raccordée à l'égout est nécessaire.



Manuel à conserver même après installation du produit.

Avertissements Généraux

RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

- Un groupe de sécurité neuf, taré à 0,7 MPa (7 bar) (non fourni avec le chauffe-eau) de dimension minimale 1 / 2 " et conforme à la norme EN 1487 sera obligatoirement raccordé directement sur l'entré d'eau froide du chauffe-eau. Il devra être placé à l'abri du gel (4°C-5°C minimum)
- Un réducteur de pression (non fourni) est nécessaire lorsque la pression d'alimentation est supérieure à 0,5 MPa (5 bar). Il devra être installé sur l'arrivée d'eau froide, après le compteur
- Vos tuyauteries doivent être rigides (cuivre) ou souple (flexibles tressés en acier inoxydable) et supporter 100°C et 1 MPa (10 bar). Sinon utiliser un limiteur de température.
- Raccorder l'organe de sécurité à un tuyau de vidange, maintenu à l'air libre, dans un environnement non soumis au gel (4°C à 5°C mini), en pente continue vers le bas pour l'évacuation de l'eau pour l'évacuation de l'eau de dilatation de la chauffe ou en cas de vidange du chauffe-eau
- Le dispositif de vidange du groupe de sécurité doit être mis en fonctionnement périodiquement (au moins une fois par mois). Cette manœuvre permet d'évacuer d'éventuels dépôts de tartre et de vérifier qu'il ne soit pas bloqué.
- Pour vidanger l'appareil, couper le courant, fermer l'alimentation d'eau froide, puis vidanger grâce à la manette du groupe de sécurité en ayant ouvert un robinet d'eau chaude.
- Vérifier le bon remplissage du chauffe eau avant sa mise sous tension, en ouvrant un robinet d'EAU CHAUDE de l'EAU FROIDE doit s'écouler.

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation est coupée pour éviter tout risque de blessure ou d'électrocution.

L'installation électrique doit comporter en amont du chauffe-eau un dispositif de coupure omnipolaire (porte fusible, disjoncteur avec une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3 mm, disjoncteur différentiel de 30mA).

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un câble de mêmes caractéristiques ou un ensemble spécial disponible au près du fabricant ou de son SAV. La mise à la terre est obligatoire. Une borne spéciale portant le repère  est prévue à cet effet. Il est interdit de raccorder directement les résistances sur le réseau.

Cet appareil n'est pas conçu pour être installé au delà de 3000 m d'altitude.

La notice de cet appareil est disponible auprès du service client (coordonnées en fin de notice)

Manuel d'installation et d'entretien

Chauffe-eau

Sommaire

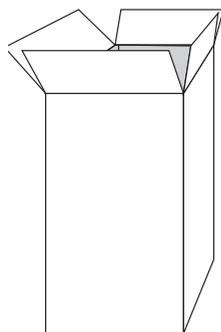
Installation

Avant de commencer	4
Contenu du colis	4
Accessoires à prévoir	4
Outillage nécessaire	5
Main d'œuvre	5
Schéma général d'installation	6
Où installer mon chauffe-eau	10
Précautions	10
Installation spécifique en salle de bain	10
Comment installer mon chauffe-eau	11
Chauffe-eau vertical mural	11
Chauffe-eau horizontal mural	12
Raccordement hydraulique du chauffe-eau	13
Le raccordement classique	13
Le raccordement avec limiteur de température	13
Le raccordement avec limiteur de pression	14
Le remplissage du chauffe-eau	14
Raccordement électrique du chauffe-eau	15
Mise en service du chauffe-eau	16
Conseils d'entretien domestique	16
Le groupe de sécurité	16
Vidange d'un chauffe-eau	17
Détartrage	17
Champ d'application de la garantie	18
Caractéristiques techniques	19
Présentation des composants	21
Conditions d'entretien spécifiques	23
Aide au dépannage	23

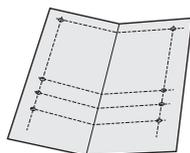
1. Avant de commencer

1.1. Contenu du colis

Votre colis comprend :



Emballage



Plan de perçage



Notice



Chauffe-eau

Adaptateur F/M
1/2" -> 3/4"



Étriers de fixation
multi position



Raccord diélectrique
1/2"

1.2. Accessoires à prévoir

1.2.1. Les accessoires obligatoires et conseillés

Pour l'installation de votre chauffe-eau, vous devez prévoir les éléments suivants :

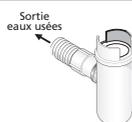
Groupe
de sécurité NEUF



Sortie de câble murale



Siphon



Système de fixation
(Ø 10 mm mini)
(Selon support)



Limiteur
de température

Obligatoire en neuf
et rénovations lourdes



Réducteur
de pression

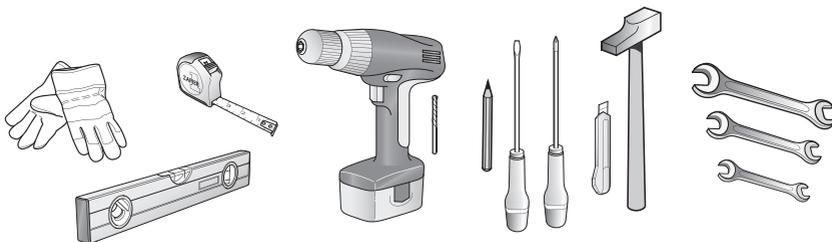
Obligatoire si la pression
d'eau de votre habitation est
supérieure à 5 bar (0,5 MPa).
Il doit être installé à la sortie
du compteur. (voir page 15)



1.2.2. Les accessoires optionnels

Le chauffe eau plat ne comprend pas d'accessoires de montage optionnels.

1.3. Outillage nécessaire



1.4. Main d'œuvre

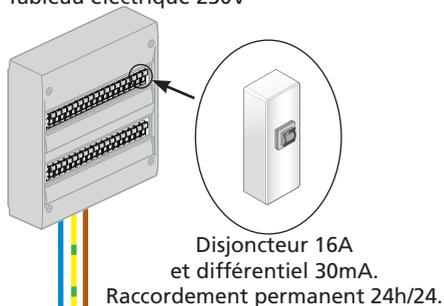


**2 personnes
pour le montage**



2 heures

Tableau électrique 230V

**PRECAUTIONS D'INSTALLATION :**

- Température du lieu d'installation comprise entre 4°C et 35°C
- Positionner le chauffe-eau le plus près possible des salles d'eau
 - Si le chauffe-eau est installé au-dessus d'un local habité, mettre un bac de récupération d'eau



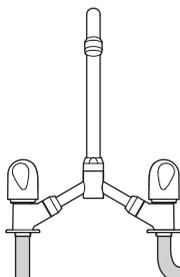
Raccord diélectrique (fourni)

Sortie eau chaude

Arrivée eau froide

Siphon

Robinet dans une salle de bain par exemple

**ATTENTION**

Si votre tuyauterie n'est pas en cuivre (PER, multicouche...), il est **OBLIGATOIRE** d'installer une canalisation en cuivre d'une longueur minimale de 50 cm (DTU.60.1) et/ou un limiteur de température en sortie eau chaude de votre ballon. (voir p. 13)

Limiteur de température

Eau froide

Eau chaude

Schéma général d'installation

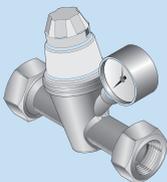
Exemple avec un chauffe-eau vertical mural

Réducteur de pression

Le réducteur de pression est un accessoire supplémentaire qui doit être installé à la sortie de votre compteur d'eau si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).

Il évitera que la soupape du groupe de sécurité ne s'ouvre de manière intempestive lorsque le chauffe-eau n'est pas en fonctionnement.

Pour connaître la pression d'eau dans votre habitation vous pouvez vous renseigner auprès de votre fournisseur d'eau.



Attention : le réducteur de pression ne doit jamais être placé entre le groupe de sécurité et la cuve du chauffe eau



Réducteur de pression

Groupe de sécurité

Groupe de sécurité

Le groupe de sécurité est un accessoire obligatoire. Son rôle est de maintenir à l'intérieur du chauffe-eau une pression inférieure à 0,7 MPa (7 bar) pour éviter l'explosion de celui-ci (il remplit donc le même rôle qu'une soupape sur une cocotte minute).

Le groupe de sécurité laisse donc s'échapper de l'eau lorsque le chauffe-eau est en fonctionnement. Cet écoulement peut représenter jusqu'à 3% du volume du chauffe eau par cycle de chauffe.

Attention : le groupe de sécurité doit toujours être raccordé directement à l'entrée eau froide du ballon. Rien ne doit être installé entre le groupe de sécurité et le chauffe eau. (aucune vanne, pas de réducteur de pression ...)

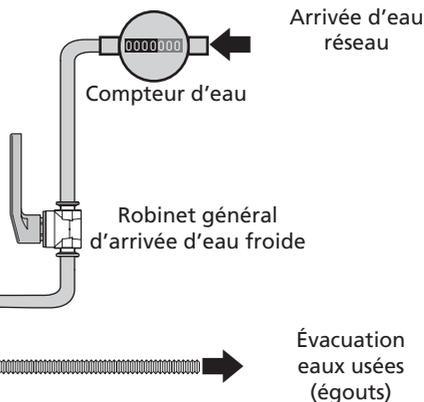
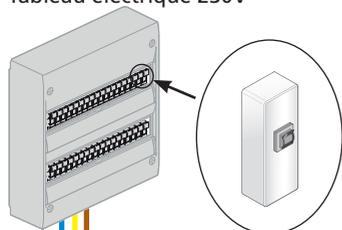


Tableau électrique 230V



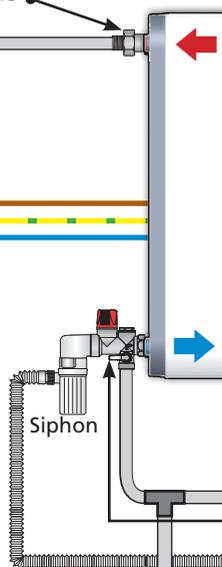
Disjoncteur 16A
et différentiel 30mA.
Raccordement permanent 24h/24.

PRECAUTIONS D'INSTALLATION :

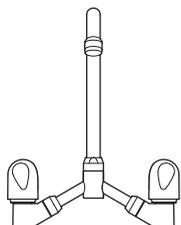
- Température du lieu d'installation comprise entre 4°C et 35°C
- Positionner le chauffe-eau le plus près possible des salles d'eau
 - Si le chauffe-eau est installé au-dessus d'un local habité, mettre un bac de récupération d'eau

● Phase
● Terre 
● Neutre

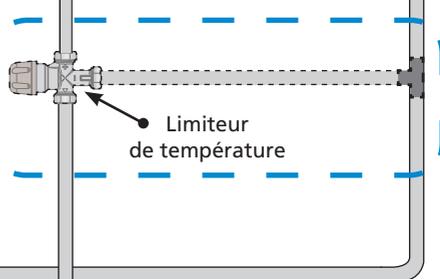
Raccord diélectrique (fourni)



Robinet dans une salle de bain par exemple

**ATTENTION**

Si votre tuyauterie n'est pas en cuivre (PER, multicouche...), il est OBLIGATOIRE d'installer une canalisation en cuivre d'une longueur minimale de 50 cm (DTU.60.1) et/ou un limiteur de température en sortie eau chaude de votre ballon. (voir p. 13)

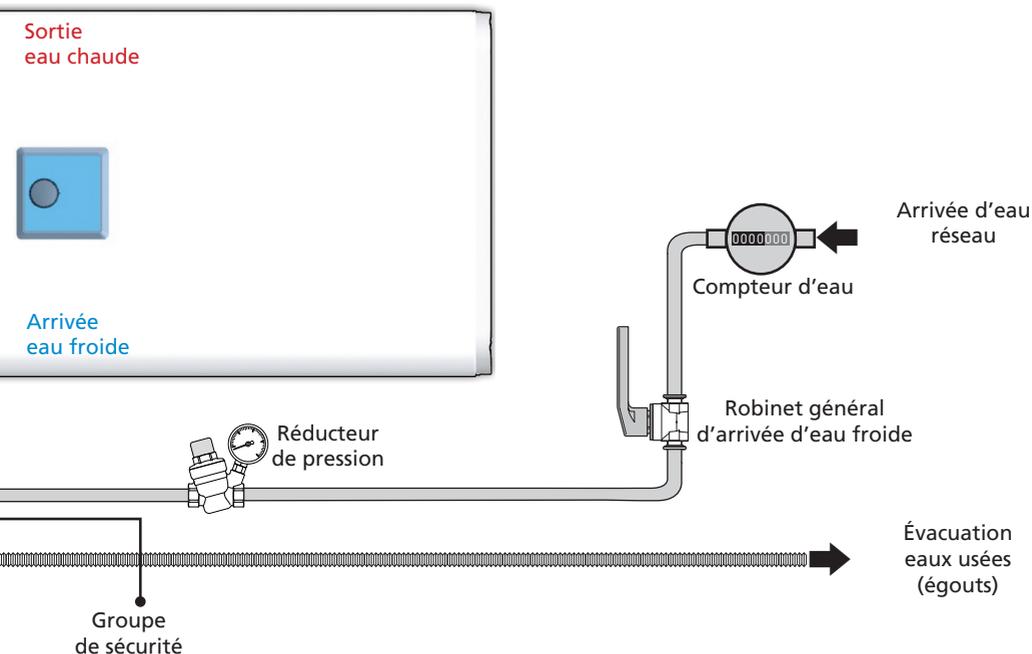


Eau froide

Eau chaude

Schéma général d'installation

Exemple avec un chauffe-eau horizontal mural



Groupe de sécurité

Le groupe de sécurité est un accessoire obligatoire. Son rôle est de maintenir à l'intérieur du chauffe-eau une pression inférieure à 0,7 MPa (7 bar) pour éviter l'explosion de celui-ci (il remplit donc le même rôle qu'une soupape sur une cocotte minute).

Le groupe de sécurité laisse donc s'échapper de l'eau lorsque le chauffe-eau est en fonctionnement. Cet écoulement peut représenter jusqu'à 3% du volume du chauffe eau par cycle de chauffe.

Attention : le groupe de sécurité doit toujours être raccordé directement à l'entrée eau froide du ballon. Rien ne doit être installé entre le groupe de sécurité et le chauffe eau. (aucune vanne, pas de réducteur de pression ...)

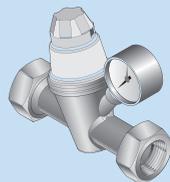


Réducteur de pression

Le réducteur de pression est un accessoire supplémentaire qui doit être installé à la sortie de votre compteur d'eau si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).

Il évitera que la soupape du groupe de sécurité ne s'ouvre de manière intempestive lorsque le chauffe-eau n'est pas en fonctionnement.

Pour connaître la pression d'eau dans votre habitation vous pouvez vous renseigner auprès de votre fournisseur d'eau.



Attention : le réducteur de pression ne doit jamais être placé entre le groupe de sécurité et la cuve du chauffe eau

2. Où installer mon chauffe-eau ?

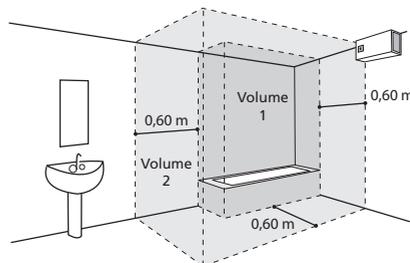
2.1 Précautions

- Choisir un lieu d'installation dont la température sera toujours comprise entre 4°C et 35°C.
- Le chauffe-eau doit être positionné le plus près possible des points de puisages importants (salles de bains, cuisines...)
- S'il est placé en dehors du volume habitable (cellier, garage), les tuyauteries et les organes de sécurité devront être isolés.
- Prévoir une aération dans le local afin d'éviter les phénomènes de condensation et de corrosion de la peinture du chauffe-eau.
- S'assurer que le mur support soit suffisamment résistant pour recevoir le poids du chauffe-eau plein (voir tableau page 11).
- En cas d'installation au dessus de locaux habités (faux plafond ; combles ...) il est impératif de prévoir un bac de récupération d'eau raccordé à l'égout sous le chauffe eau.
- Prévoir en face de chaque équipement électrique un espace suffisant de 400 mm pour l'entretien périodique des éléments chauffants.

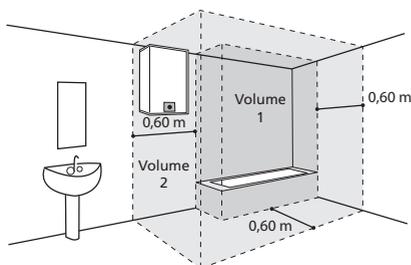


2.2 Installation spécifique en salle de bain

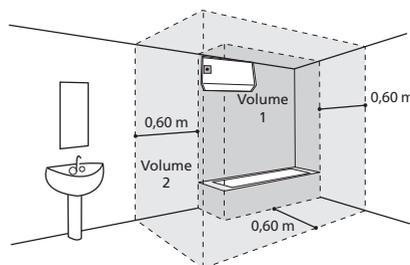
- Installation hors volumes 1 et 2 (NF C 15-100).



Si les dimensions de la salle de bain ne permettent pas de placer le chauffe-eau hors volumes 1 et 2 :



Alors, possible dans le *Volume 2*



ou possible dans le *Volume 1* si :

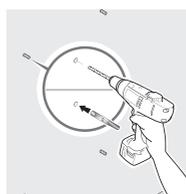
- le chauffe-eau est horizontal et placé le plus haut possible
- les canalisations sont en matériau conducteur
- le chauffe-eau est protégé par un disjoncteur de courant différentiel résiduel (30mA) branché en amont du chauffe-eau

3. Comment installer mon chauffe-eau ?

3.1 Chauffe-eau vertical mural

① Positionner le plan de perçage joint dans l'emballage, le positionner sur la surface murale et réaliser les marquages correspondants au modèle du chauffe-eau, tout en tenant compte des espaces minimums à respecter autour du chauffe-eau (voir schéma A).

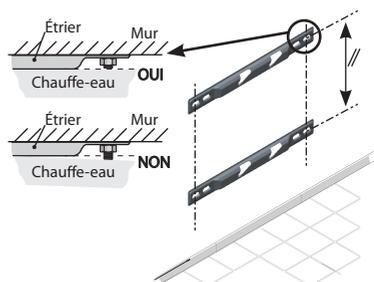
② Percer puis cheviller votre chauffe-eau en utilisant des fixations de diamètre (Ø) 10 mm adaptées à votre mur (plaque de plâtre, béton, brique). Attention : votre mur doit pouvoir supporter le poids du chauffe-eau rempli.



Masse indicative
du chauffe-eau
rempli

Capacité	Masse
65 L	100 kg
80 L	120 kg

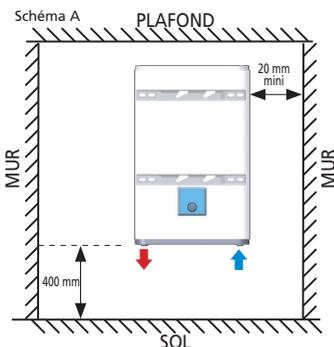
③ Fixer fermement les étriers supports, vérifier à l'aide d'un mètre les entraxes entre les étriers. Les éléments utilisés pour la fixation ne devront pas dépasser la surface d'appui du chauffe-eau.



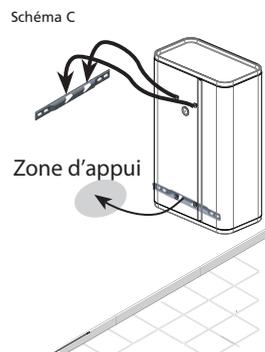
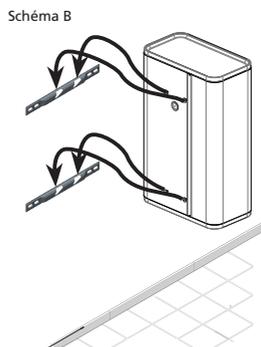
NOTA : Si la résistance du mur est suffisante, la fixation par le seul étrier supérieur est possible. Afin de garantir un bon maintien, positionner l'étrier inférieur dans les diabolos du chauffe-eau, les ouvertures dirigées vers le bas. L'étrier inférieur sert de butée en s'appuyant au mur sans vissage (Schéma C).

④ Lever et poser votre chauffe-eau contre les étriers en prenant soin de placer les diabolos au-dessus des étriers

⑤ Descendre le chauffe-eau jusqu'à l'engagement des diabolos dans les encoches. Une fois les diabolos engagés, il n'est plus possible de faire glisser latéralement le chauffe-eau sans exercer une sollicitation importante.

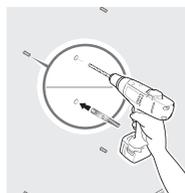
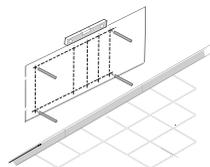


La sortie eau chaude doit être positionnée à gauche du chauffe-eau.



3.2 Chauffe-eau horizontal mural

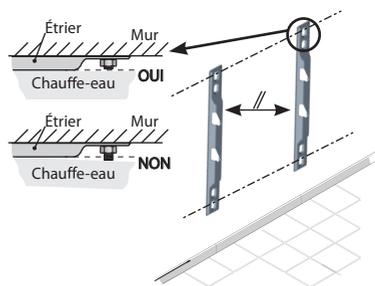
- Positionner le plan de perçage joint dans l'emballage, le positionner sur la surface murale et réaliser les marquages correspondants au modèle du chauffe-eau, tout en tenant compte des espaces minimums à respecter autour du chauffe-eau (voir schéma D).
- Percer puis cheviller votre chauffe-eau en utilisant des fixations de diamètre (\varnothing) 10 mm minimum adaptées à votre mur (plaque de plâtre, béton, brique).
Attention : votre mur doit pouvoir supporter le poids du chauffe-eau rempli.



Masse indicative
du chauffe-eau
rempli

Capacité	Masse
65 L	100 kg
80 L	120 kg

- Fixer fermement les étriers supports, vérifier à l'aide d'un mètre les entraxes entre les étriers. Les éléments utilisés pour la fixation ne devront pas dépasser la surface d'appui du chauffe-eau.
- Lever et poser votre chauffe-eau contre les étriers en prenant soin de placer les diabolos au-dessus des étriers (schéma E).
- Descendre le chauffe-eau jusqu'à l'engagement des diabolos dans les encoches. Une fois les diabolos engagés, il n'est plus possible de faire glisser latéralement le chauffe-eau sans exercer une sollicitation importante.



NOTA : L'entrée eau froide et la sortie eau chaude doivent être positionnées à gauche. La sortie eau chaude doit être positionnée en haut.

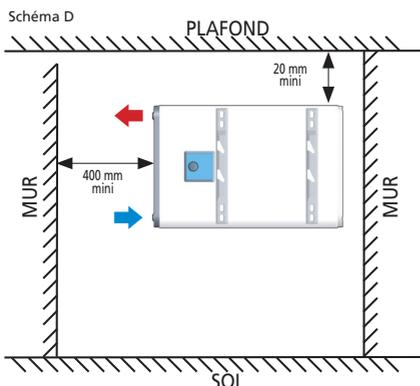
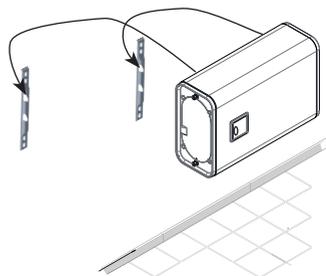


Schéma E



Les étriers de montage ne permettent pas de montage autre que ceux précisés dans cette notice. L'utilisation des étriers pour un accrochage au plafond est strictement INTERDIT.



4. Raccordement hydraulique du chauffe-eau

Le chauffe-eau devra être raccordé conformément aux normes et à la réglementation en vigueur dans le pays où il sera installé (pour la France : DTU Plomberie 60-1).

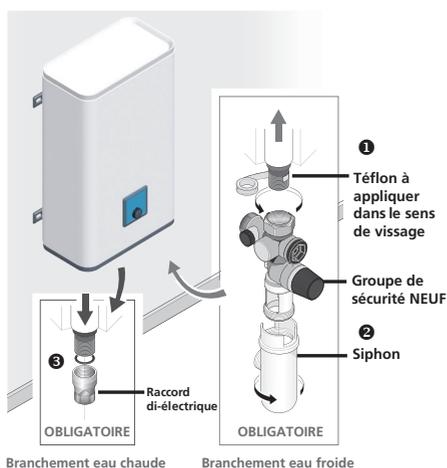
4.1 Le raccordement classique

- ① Effectuer le branchement du groupe de sécurité NEUF sur l'entrée d'eau froide (bleue) de votre chauffe-eau.
- ② Utiliser si besoin l'adaptateur FM fourni.
- ③ Placer le siphon sous le groupe de sécurité et relier son évacuation vers l'égout.
- ④ Visser le raccord diélectrique (fourni selon modèles) sur la sortie d'eau chaude (rouge) de votre chauffe-eau.
- ④ Procéder au raccordement de votre tuyauterie sur votre chauffe-eau.



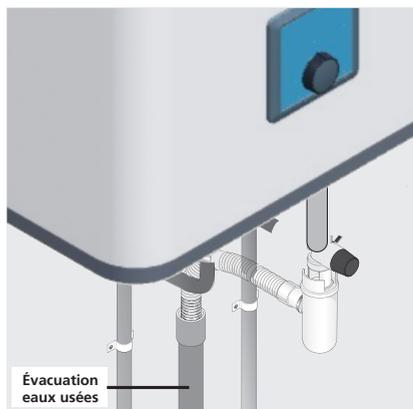
ATTENTION

Vos tuyauteries doivent être rigides (cuivre) ou souples (flexibles tressés en inox normalisés) et supporter 100°C et 1 MPa (10 bar). Sinon, utilisez un limiteur de température.



Branchement eau chaude

Branchement eau froide

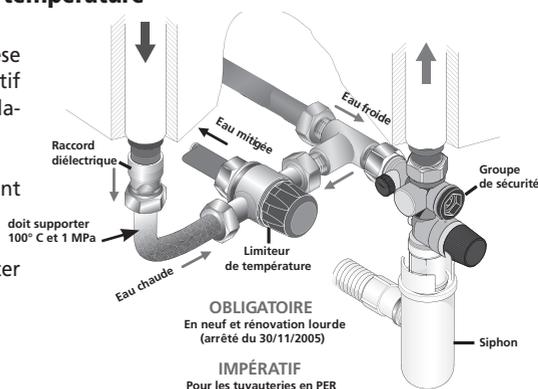


4.2 Le raccordement avec un limiteur de température

Si vos tuyauteries sont en matériaux de synthèse (plastique ou PER par exemple), il est impératif d'installer un limiteur de température (ou régulateur thermostatique).

Le limiteur ne doit jamais être raccordé directement au chauffe-eau.

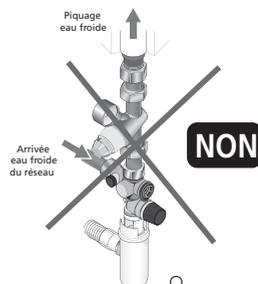
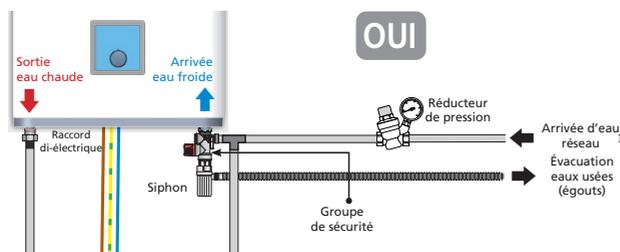
Le limiteur de température permet de limiter les risques de brûlure.



4.3 Le raccordement avec un réducteur de pression

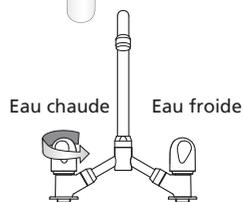
Le réducteur de pression est obligatoire si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).

Le placer sur l'arrivée d'eau froide, à la sortie de votre compteur d'eau, jamais directement au chauffe-eau.

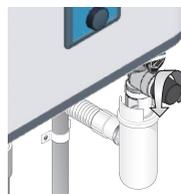


4.4 Remplissage du chauffe-eau

- ❶ Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE du logement.
- ❷ Ouvrir la vanne d'arrivée d'eau froide située sur le groupe de sécurité.
- ❸ Le chauffe-eau sera rempli dès que vous observerez un écoulement d'eau froide à la sortie des robinets d'eau chaude. Fermez ces derniers.
- ❹ Vérifier le bon fonctionnement du groupe de sécurité en manipulant le robinet de vidange. Un peu d'eau doit s'écouler.
- ❺ Vérifier l'étanchéité au niveau des sortie et entrée d'eau sur le chauffe-eau.



Remplissage :
10 Litres
par minute



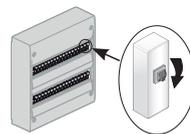
Si vous constatez une fuite, essayez de resserrer les raccords.

Si la fuite persiste, procédez à la vidange du chauffe-eau (voir page 16) et refaites les raccords. Recommencez l'opération jusqu'à avoir une étanchéité totale.

5. Raccordement électrique du chauffe-eau

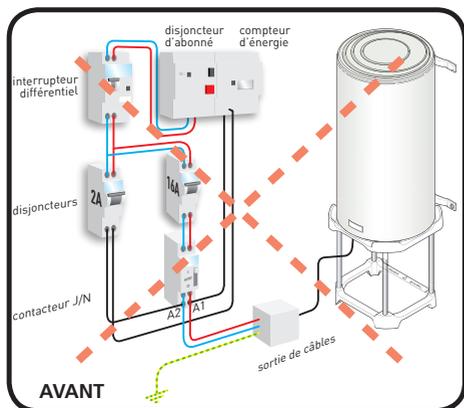


COUPER LE COURANT !

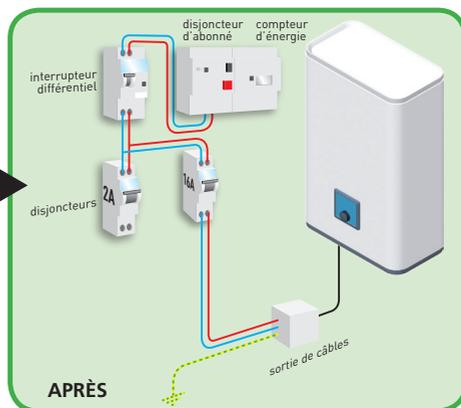


- 1 S'assurer de la compatibilité du chauffe-eau avec l'installation électrique.
- 2 Le chauffe-eau est pré-câblé, raccorder le câble d'alimentation du chauffe-eau à une sortie de câble (le chauffe-eau ne doit pas être raccordé à une prise électrique). Le chauffe-eau doit **impérativement** être raccordé électriquement sur une alimentation permanente sur le tableau électrique (voir schémas p. 6 & p. 8). Déconnecter le contacteur HC/HP si présent.

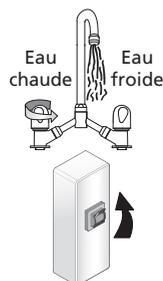
Branchement standard
d'un chauffe-eau électrique HC/HP



Installation du chauffe-eau Plat
branchement permanent uniquement



- 3 Vérifier que le chauffe-eau est rempli en ouvrant un robinet d'eau CHAUDE. De l'eau FROIDE doit s'écouler. Si le chauffe-eau est alimenté alors qu'il est vide, vous risquez de l'endommager (non couvert par la garantie).
- 4 Un raccordement en direct sur les résistances sans passer par le thermostat est **formellement interdit** car extrêmement dangereux, la température de l'eau n'étant plus limitée.
- 5 Remettre l'alimentation au tableau électrique.



6. Mise en service du chauffe-eau

- ➊ Après un moment, de l'eau doit s'écouler en goutte à goutte par le groupe de sécurité (raccordé à une évacuation eaux usées). Pendant la chauffe et suivant la qualité d'eau, le chauffe-eau peut émettre un léger bruit analogue à celui d'une bouilloire. Ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut.
- ➋ Attendre la fin de la chauffe pour pouvoir utiliser pleinement votre chauffe-eau (voir tableau des caractéristiques pour connaître le temps estimé selon votre modèle).



Temps
de chauffe
MAXI = 5 heures

7. Conseils d'entretien domestique

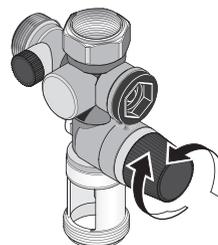
Pour conserver les performances de votre chauffe-eau pendant de longues années, il est nécessaire de faire procéder à un contrôle des équipements par un professionnel tous les 2 ans.

7.1 Le groupe de sécurité

Manœuvrer régulièrement (au moins une fois par mois), la soupape du groupe de sécurité.

Cette manipulation permet d'évacuer les éventuels dépôts pouvant obstruer le groupe de sécurité.

Le non-entretien du groupe de sécurité peut entraîner une détérioration du chauffe-eau (non couvert par la garantie).



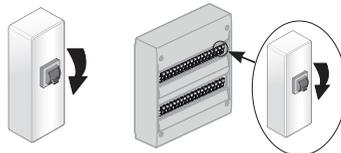
7.2 Vidange d'un chauffe-eau

Si le chauffe-eau doit rester sans fonctionner plusieurs jours tout en étant **alimenté électriquement**, régler le chauffe-eau sur le mode ABSENCE.

Si le chauffe-eau doit rester **non alimenté électriquement** pendant plus d'une semaine (dans une habitation secondaire par exemple) et s'il se trouve dans un lieu soumis au gel, il est indispensable de vidanger le chauffe-eau afin de le protéger.

Une fois le chauffe-eau vidangé, purger l'ensemble de la tuyauterie de votre habitation (ouvrir l'ensemble des robinets d'eau froide et d'eau chaude de l'habitation afin que tous les tuyaux soient vidés).

- ❶ Couper le courant



- ❷ Fermer votre robinet général d'arrivée d'eau froide

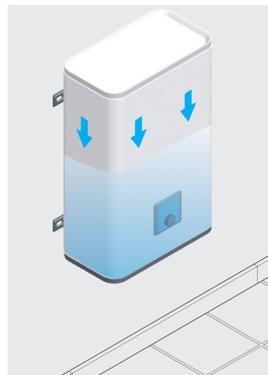
- ❸ Ouvrir la molette de la soupape de sécurité (¼ de tour).



- ❹ Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE de manière à faire un appel d'air.

- ❺ Le chauffe-eau est vide lorsque l'eau s'arrête de couler au groupe de sécurité.
La vidange peut prendre jusqu'à 1h30 ou plus.

- ❻ À votre retour, suivre les étapes du paragraphe 6 de «mise en service» (page 15) pour remettre votre chauffe-eau en marche.



7.3 Entretien de la cuve

Vérifier l'état des anodes magnésium tous les deux ans et remplacer celle-ci si son diamètre est inférieur à 10 mm. Un entretien de la cuve par un professionnel est fortement conseillé tous les 2 - 3 ans en fonction de la qualité de l'eau : vidange et détartrage.

Dans les régions où l'eau est calcaire, il est possible de traiter l'eau avec un adoucisseur. Ce dernier doit être bien réglé et la dureté de l'eau doit rester supérieure à 15°f.

L'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie, sous réserve que celui-ci soit bien réglé, agréé CSTB pour la France, vérifié et entretenu régulièrement.



Ne jetez pas votre appareil avec les ordures ménagères, mais déposez-le à un endroit assigné à cet effet (point de collecte) où il pourra être recyclé.

8. Champ d'application de la garantie

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

8.1 Des conditions d'environnement anormales

- Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après le départ d'usine.
- Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).
- Utilisation d'une eau présentant des critères d'agressivité tels que ceux définis par le DTU Plomberie 60-1 additif 4 eau chaude (taux de chlorures, sulfates, calcium, résistivité et TAC).
- Dureté de l'eau < 15°f.
- Non respect des normes (NF EN 50160) de réseau électrique (alimentation électrique présentant des mini ou maxi de tension, des fréquences non conformes par exemple).
- Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroits difficilement accessibles) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.

8.2 Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art

- Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme EN 1487, ou modification de son réglage...
- Mise en place directement sur le chauffe-eau d'un système hydraulique empêchant le fonctionnement du groupe de sécurité (réduction de pression, robinet d'arrêt...) (voir page 14).
- Corrosion anormale des piquages (eau chaude ou eau froide) suite à un raccordement hydraulique incorrect (mauvaise étanchéité) ou absence de manchons diélectriques (contact direct fer-cuivre).
- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme NF C 15-100 ou aux normes en vigueur dans le pays, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non respect des schémas de raccordements prescrits par le constructeur.
- Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.
- Corrosion externe suite à une mauvaise étanchéité sur la tuyauterie.
- Absence ou montage incorrect du capot de protection électrique.
- Absence ou montage incorrect du passage de câble.
- Chute d'un appareil suite à l'utilisation de fixations non adaptées au support d'installation.

8.3 Un entretien défectueux

- Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.
- Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Modification du produit d'origine sans avis du constructeur ou utilisation de pièces détachées non référencées par celui-ci.
- Non respect des conditions d'entretien de l'anode magnésium (voir paragraphe 7.3).

Ces appareils sont conformes aux directives 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique, 2014/35/UE concernant la basse tension, 2011/65/UE concernant la ROHS et au règlement 2013/814/UE complétant la directive 2009/125/EC pour l'écoconception.

I. Caractéristiques techniques

I.1 Montage Vertical Mural / Horizontal Mural

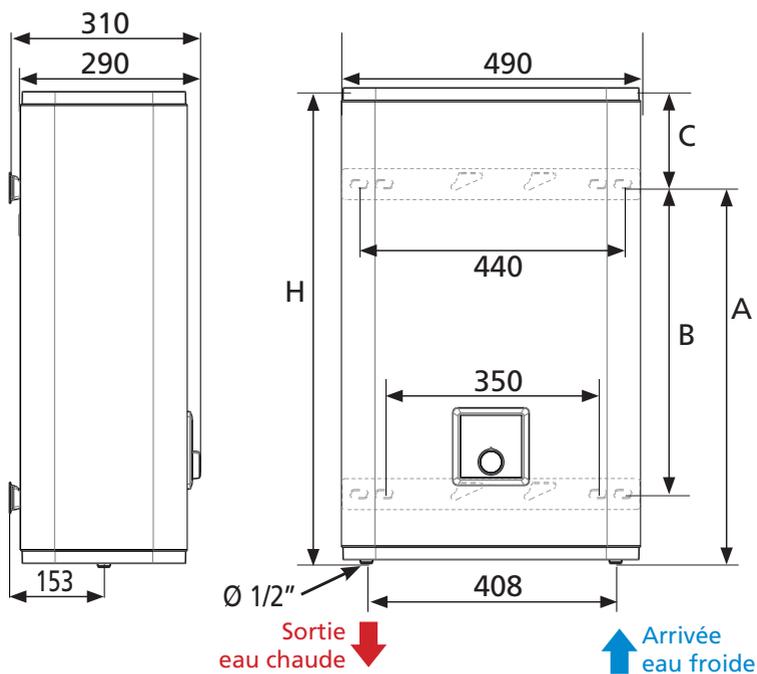
		65 litres	80 litres
Tension (V)		230 V monophasé	
Résistance		Blindée	
Puissance installée (W) Circuits de résistance		1 500 / 1 000	1 500 / 1 000
Puissance maxi (W)		1 500	1 500
Dimensions (mm)	H	1 090	1 300
	A	975	1 185
	B	700	800
	C	115	115
Temps de chauffe*		3h19	4h04
Quantité d'eau chaude à 40°C(L)**		105	140
Poids à vide (kg)		32,5	37,5

*Temps de chauffe calculé cuve d'entrée et cuve de sortie de 15° à 65°C.

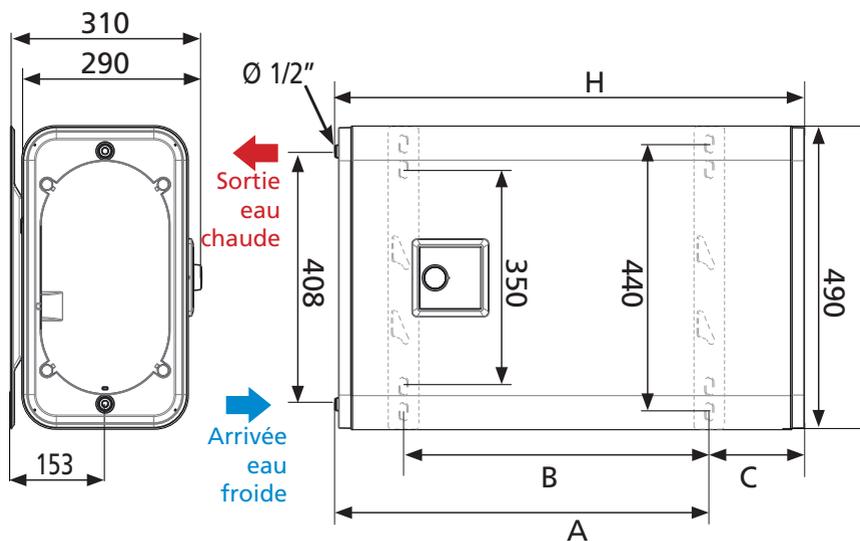
** Mesure à 70°C.

I.2 Représentations schématiques

Vertical Mural



Horizontal Mural



II. Présentation des composants

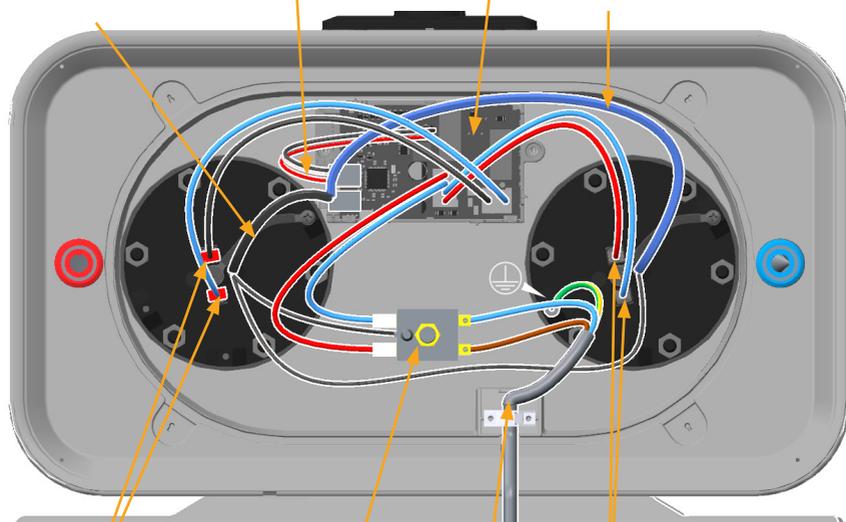
II.1 Composants des modèles 65 et 80 L

Sonde de cuve de sortie
Couleur : Noir

Liaison IHM

Carte électronique

Sonde de cuve d'entrée
ROUGE (65 L), BLEU (80 L)



Connecteurs
élément chauffant
Cuve de sortie

Coupe circuit thermique

Câble d'alimentation

Connecteurs
élément chauffant
Cuve d'entrée

II.2 Interface de commande (IHM)



III. Conditions d'entretien spécifiques

III.1 Les pièces pouvant être remplacées

- Carte électronique
- Sonde température
- Joint
- Capot
- IHM
- Résistance blindée
- Tube de liaison



Le remplacement de la résistance blindée implique impérativement le remplacement du joint.

Toute opération de remplacement doit être effectuée par une personne habilitée avec des pièces d'origine constructeur.

IV. Aide au dépannage

IV.1 Pas d'eau chaude

I - À contrôler par l'utilisateur :

- La molette est réglée au maximum à droite
- Vérifier qu'un dispositif de protection ne soit pas abaissé (disjoncteur) ou remplacer le fusible
- Vérifier la présence éventuelle d'un contacteur jour/nuit (Heures creuses /Heures pleines) au tableau électrique : Si c'est le cas, le positionner sur I ou « marche forcée ». (nota : L'utilisation d'un contacteur jour nuit n'est pas autorisée).

Si les étapes du point I sont vérifiées et que le problème n'est pas résolu, procéder comme ci-dessous :



II - Attention, les manipulations suivantes nécessitent de s'assurer, à chaque étape, que l'appareil a bien été mis hors tension à l'aide d'un Vérificateur d'Absence de Tension (V.A.T.).

1/ Couper l'alimentation électrique et vérifier l'absence de tension au niveau du raccordement électrique de l'appareil au réseau électrique du logement.

2/ Ouvrir le capot sous l'appareil (position verticale) ou à gauche de l'appareil (position horizontale) en dégageant les cache-vis à l'aide d'un tournevis plat et en dévissant les 4 vis à l'aide d'un tournevis cruciforme.

3/ Vérifier qu'un coupe-circuit Thermique (Voir Descriptif au chapitre II.1) ne s'est pas déclenché en appuyant sur le petit bouton rond au centre.

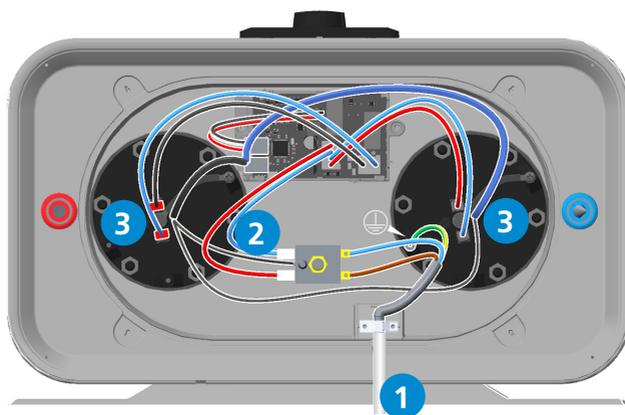


Si aucun coupe circuit thermique ne s'était déclenché, procéder aux mesures ci-dessous :



Attention, les manipulations suivantes nécessitent l'intervention d'un professionnel qualifié. Les mesures de tension doivent être effectuées avec un multimètre. L'utilisation d'un « Tournevis testeur » est dangereuse car il ne permet pas la vérification fiable de présence de tension ou d'absence de tension.

III. - Mesurer la tension avec un multimètre à chacun des points suivants :



Repère	Descriptif du point de prise de tension	S'il n'y a pas de courant :
1	Au raccordement du chauffe-eau sur l'alimentation électrique du logement (sortie de câble murale)	Problème d'alimentation à corriger par un électricien
2	À la sortie de la sécurité thermique.	Sécurité thermique Hors Service
3	Au niveau des résistances électriques : l'une des deux résistances au moins doit être alimentée	Platine électronique ou Thermostat du boîtier de commande (IHM) Hors Service

Si la tension est bonne sur la totalité des points précédents, couper l'alimentation électrique, débrancher les résistances (repère 3) et mesurer la résistance ohmique des résistances.

IV.2 Disjonction

Actions à mener	Solution	Cause possible
1/ Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau. 2/ Ouvrir et déposer le capot plastique. 3/ Retirer les résistances sans vidanger le chauffe-eau.	Nettoyer l'endroit où elle est logée à l'aide d'un chiffon ou d'un goupillon plastique.	Résidus dans un des fourreaux de résistance.

IV.3 Eau tiède

Actions à mener	Solution	Cause possible
1/ Vérifier la position de la molette sur le boîtier de commande	Positionner le thermostat au maximum en tournant la molette au maximum à droite 	Réglage du thermostat trop bas
2/ Fermer l'arrivée d'eau froide au groupe de sécurité. 	Si de l'eau s'écoule du robinet d'eau chaude, alors un des robinets de l'habitation est défectueux. Remplacer le robinet défectueux ou faire appel à un plombier pour qu'il trouve l'origine du problème.	Un robinet (mitigeur) de l'habitation laisse passer de l'eau froide dans le circuit d'eau chaude.
3/ Ouvrir un robinet d'eau chaude de l'habitation.	Vérifier la résistance de la cuve d'entrée, la remplacer si nécessaire.	Défaut d'alimentation de la cuve d'entrée.

IV.4 Problème de fuite

Actions à mener	Solution	Cause possible
Fuite localisée aux piquages d'eau froide et eau chaude		
1/ Couper l'alimentation électrique 2/ Procéder à la vidange du chauffe-eau (voir p. 14).	Refaire l'ensemble des raccords. (voir p. 11, chapitre Installation)	Mauvaise étanchéité des raccords.
Fuite localisée au niveau des écrous situés sous le capot plastique		
1/ Couper l'alimentation électrique. 2/ Procéder à la vidange du chauffe-eau (voir p. 14).	Procéder au remplacement du joint d'étanchéité ou du fourreau complet.	Joint d'étanchéité détérioré.
Fuite localisée au niveau de la cuve		
1/ Couper l'alimentation électrique. 2/ Procéder à la vidange du chauffe-eau (voir p. 14).	Remplacer le chauffe-eau.	Corrosion de la cuve.

IV.5 Bruit de bouillonnement

Actions à mener	Solution	Cause possible
1. Vérifier que le bruit a lieu quand le chauffe-eau est en cours de chauffe.	Si le bruit a lieu pendant la chauffe, procéder au détartrage du chauffe-eau (voir chapitre 7.3 entretien p.15).	Chauffe-eau entartré.
	Si le bruit n'a pas lieu pendant la chauffe ou s'il s'agit de bruits de claquements ou s'il a lieu au moment de l'ouverture d'un robinet, faire intervenir un plombier pour qu'il trouve l'origine du problème.	Le chauffe-eau n'est pas en cause.

IV.6 Eau trop chaude

Actions à mener	Solution	Cause possible
<p>1/ Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau.</p> <p>2/ Ouvrir le capot plastique.</p> <p>3/ Baisser légèrement le réglage du thermostat en tournant la molette dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.</p> <p>Voir paragraphe II.2</p>	<p>Régler le thermostat à la température souhaitée.</p> 	Thermostat réglé au maximum.

QUE FAIRE EN CAS DE PANNE ?

1 CONSULTEZ LES TABLEAUX D'AIDE AU DÉPANNAGE (VOIR SOMMAIRE).

2 SI VOTRE PROBLÈME PERSISTE, RELEVEZ LES RÉFÉRENCES DE VOTRE PRODUIT.



1 : Code article / 2 : N° de série / 3 : N° Constructeur



Image non contractuelle

4 SI LE SAV DÉTERMINE AVEC VOUS QUE LE PRODUIT EST RÉPARABLE, IL POURRA VOUS PROPOSER :

A - Réparation du produit sous garantie par vos soins

- Lors de votre appel téléphonique, un interlocuteur SAV fera avec vous le diagnostic de la panne éventuelle et vous enverra gratuitement les pièces nécessaires.
- Vous pourrez ensuite procéder au remplacement de la pièce concernée.
- Grâce au coupon prépayé livré avec la pièce neuve, vous devez renvoyer la pièce remplacée au SAV (frais de ports gratuits)
- Le SAV sollicitera une expertise technique des pièces présumées défectueuses. Il est donc absolument nécessaire de renvoyer ces pièces défectueuses.

B - Dépannage du produit chez vous

La garantie de dépannage concerne le remplacement des pièces défectueuses (à l'exclusion du remplacement du chauffe-eau complet). Pour ce produit, elle s'applique pendant 2 ans.

- Lors de votre appel téléphonique, un interlocuteur SAV déterminera avec vous le besoin d'une intervention (remplacement d'une pièce défectueuse). Fournissez-lui les références exactes du produit. Une station SAV locale vous contactera sous 48h du lundi au vendredi (hors jour férié) pour fixer un rendez-vous.
- Pièces susceptibles d'être dépannées : voir liste à l'intérieur de la notice
- La station SAV remplacera la pièce défectueuse (en France métropolitaine uniquement et dans un rayon de 30 km autour du point de vente ou de la station SAV). Cette prise en charge ne concerne que les pièces défectueuses. Toute intervention non justifiée sera facturée par la station SAV suivant ses tarifs en vigueur.

5 SI LE SAV DÉTERMINE QUE LE PRODUIT N'EST PAS RÉPARABLE ET QUE LE REMPLACEMENT DU PRODUIT COMPLET EST NÉCESSAIRE.

- Vous devrez ramener votre produit au magasin
- Votre MAGASIN renverra votre produit à l'usine (il déterminera avec vous les conditions de mise à disposition d'un autre produit).
- La prise sous garantie ou non sera déterminée après expertise technique du produit en usine (mise en eau et analyse des causes à l'origine de la fuite).



ATTENTION

Un produit présumé à l'origine d'un sinistre, doit rester sur site à la disposition des experts d'assurance, et le sinistré doit en informer son assureur. Tout remplacement doit se faire en accord avec l'assurance.

CONDITIONS DE GARANTIE

Les conditions de garantie décrites dans la présente notice correspondent à la garantie fabricant telle que nous l'accordons commercialement lors de la vente de nos produits à nos clients, conformément à nos conditions générales de vente.

La garantie est accordée pour une durée de 5 ans sur la cuve et pour une durée de 2 ans pour les pièces électriques (hors pièces d'usure), et pour les frais de main d'oeuvre et de déplacement (hors remplacement d'un produit complet) à compter de la date d'achat du produit (facture justificative à produire). **En l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois.**

Notre garantie ne peut s'appliquer que si nos produits ont été utilisés, installés et raccordés selon les règles de l'art, les normes en vigueur et les recommandations reproduites dans nos notices d'installation et d'utilisation.

Nos produits doivent en outre avoir fait l'objet d'un usage normal dans les conditions d'emploi pour lesquelles ils sont prévus, la garantie ne s'appliquant pas aux détériorations provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien

ou de transformation quelconque des produits. Le champ d'application de la garantie commerciale est précisé dans la présente notice.

Le remplacement des pièces ou d'un produit complet pendant la durée de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie commerciale des produits et n'entraîne aucune reconnaissance de responsabilité de notre société.

Les présentes dispositions ne vous dispensent pas de prétendre à l'application de la garantie légale des vices cachés conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil ou de la garantie légale sur les biens de consommation auprès du magasin vous ayant vendu le produit litigieux, conformément aux articles L211-1 et suivants du Code de la consommation.

La garantie commerciale de ce produit est applicable en France métropolitaine.

Présenter le présent certificat uniquement en cas de réclamation auprès du Distributeur, en y joignant votre facture d'achat.

Pour plus de facilité, renseignez les informations ci-dessous dès la mise en place du chauffe-eau :

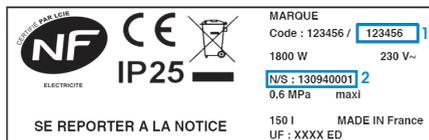


Image non contractuelle

1 - Code article : _____

2 - N° de série : _____

Date d'achat : _____

Nom et adresse client : _____

SERVICE CLIENTS

SATC - Rue Monge - BP65
85002 LA ROCHE SUR YON Cedex

09 77 40 10 16 Service gratuit
+ prix appel

*du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

GARANTIE
5
ans
CUVE

GARANTIE
2
ans
PIÈCES

GARANTIE
2
ans
MAIN D'ŒUVRE
ET DÉPLACEMENT